

## Loisirs & Spectacles



### MUSIQUE Plus de quatre millions de titres sur le site gratuit Deezer

Sylvain Merle | 03.04.2009, 16h51 | Mise à jour : 18h20

Et de quatre pour Deezer, le site gratuit d'écoute de musique en streaming (sans téléchargement). Après les majors Sony BMG, Universal et Warner, c'est au tour de EMI de signer un accord valable pour la France, mais «qui sera étendu rapidement à toute l'Europe», annonce Deezer dans un communiqué, au lendemain de l'adoption par l'Assemblée de la loi Hadopi sur le téléchargement illégal. Avec les 450 000 titres qu'apporte EMI, ce sont désormais 4,5 millions de morceaux ou chansons que les internautes peuvent écouter gratuitement et de manière illimitée.

«Nous sommes fiers d'accueillir EMI au sein de Deezer. (...) Notre offre est désormais la plus riche du marché avec les catalogues de toutes les majors et des indépendants. Ce partenariat nous permet en outre de positionner Deezer sur un développement international», commentent Jonathan Benassaya et Daniel Marhely, les fondateurs de Deezer qui ont réussi le tour de force de faire d'un site aux limites de la légalité en 2007 l'actuel leader français du streaming devant MusicMe et Jiwa.

#### 5 millions d'utilisateurs inscrits

«Ce nouveau partenariat illustre notre volonté de contribuer au développement d'offres attractives qui permettent de rapprocher un peu plus encore artistes et fans de musique», estime pour sa part David Kassler, président d'EMI Music Europe, selon qui «Deezer permet au plus grand nombre de découvrir facilement artistes et catalogues de qualité». Pour EMI, il s'agit de faire «le pari, grâce à ses nouveaux services, de démultiplier les façons d'écouter et d'aimer la musique».

Né sur les cendres du site Blogmusik, fermé après une plainte de la Sacem (Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique) en 2007, Deezer revendique aujourd'hui 5 millions d'utilisateurs inscrits. Les accords signés avec les maisons de disques prévoient un reversement d'une partie des revenus publicitaires du site. «Tous droits confondus, nous reversons de 15 % à 50 % de nos recettes publicitaires, c'est-à-dire de notre chiffre d'affaires», expliquait Jonathan Benassaya, le président de Deezer, au monde.fr.

Pour augmenter ce chiffre d'affaires, le site devrait prochainement instaurer des plages publicitaires audio dans ses flux musicaux et passer au payant pour l'utilisation de Deezer sur les téléphones portables.

leparisien.fr